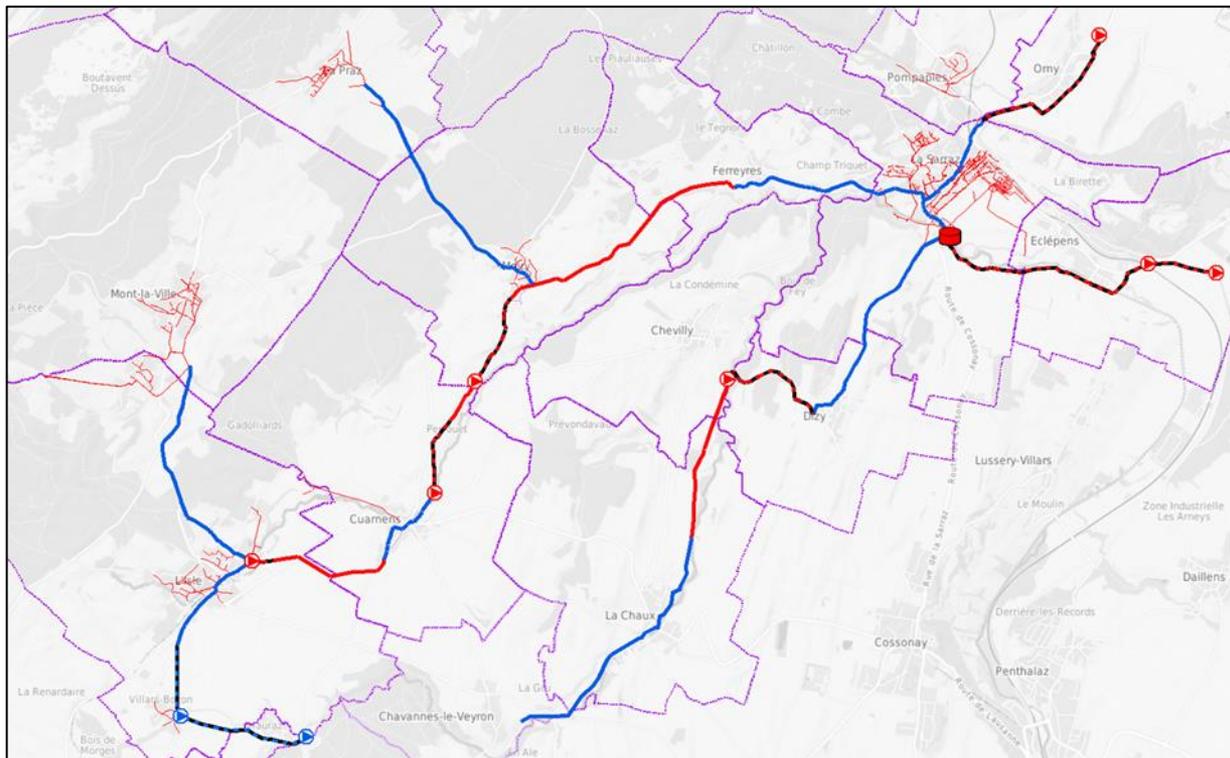


Régionalisation de l'épuration des eaux Haute Venoze-Veyron (EHVV)



Séance de présentation publique du 08.09.2022
19h30 à La Sarraz

Sommaire

1. Contexte et enjeux de la régionalisation
2. Présentation du projet sur le plan technique
 - a) But et historique du projet
 - b) Choix du site
 - c) Réseaux de raccordement
 - d) Concept de la STEP régionale
 - e) Coûts d'investissement et d'exploitation
 - f) Comparaison Régionalisation / Statu Quo
 - g) Taxes d'épuration communales
3. Présentation du projet sur le plan organisationnel
 - a) Organisation juridique
 - i. Création de l'association
 - ii. Buts de l'association
 - iii. Organes et représentation de l'association
 - b) Financement et clés de répartition
 - c) Prochaines étapes
4. Discussion et réponse aux questions



1. Contexte et enjeux de la régionalisation

1. Contexte et enjeux de la régionalisation

Une base légale fédérale

- Révision de loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux) en 2014
- Introduction de l'obligation de traiter les micropolluants dans les installations principales et fixation de critères (taille, sensibilité du milieu récepteur)
- Mise en place d'un système de financement fédéral pour le traitement des micropolluants, taxe de 9.-/habitant raccordé, dès le 1er janvier 2016



Une application cantonale

- Application de la législation fédérale et rôle d'autorité de surveillance
- Etablissement d'une planification à l'échelle cantonale et suivi des projets
- Soutien financier à la régionalisation des STEP et à la mise à niveau technique du traitement biologique



Des réalisations communales

- Organisation de l'évacuation et de l'épuration des eaux usées sur leur territoire (communes et associations de communes)
- Réalisation des projets et financement
- Exploitation des infrastructures



1. Contexte et enjeux de la régionalisation

STEP devant s'équiper pour le traitement des micropolluants

Selon OEaux, annexe 3.1

- STEP avec plus de 80'000 habitants raccordés
- STEP avec plus de 24'000 habitants raccordés situées dans le bassin versant d'un lac
- **STEP avec plus de 8'000 habitants raccordés** rejetant leurs eaux dans un cours d'eau avec une dilution défavorable (les eaux usées traitées représentant plus de 10% du débit du cours d'eau)
 - > *s'applique à la future STEP régionale EHVV*
 - > *Habitants raccordés (2021) : 9'100 habitants*
 - > *Nécessaire que l'ensemble des communes adhère au projet EHVV afin de toucher les subventions CH et VD*
- **Dès 2028 -> STEP avec plus de 1'000 habitants raccordés** rejetant dans des eaux particulièrement sensibles avec de mauvaises conditions de dilution (>20% d'eaux usées)

1. Contexte et enjeux de la régionalisation

STEP devant s'équiper pour le traitement des micropolluants

- Démarche initiée à partir de **2010**
- 16 projets régionaux équipés de traitement contre les micropolluants + 3 projets extra-cantonaux
- **90% de la population vaudoise** raccordée d'ici 2040
- Plus de 1'200 mios CHF d'investissement (OFEV, Canton, communes) dans les 15 prochaines années
- Premier crédit-cadre de 80 mios CHF de francs accordé par le Grand-Conseil en 2016 pour apporter une aide financière
- Des réalisations majeures prévues entre 2022 et 2030
- A futur, **évolution probable des exigences actuelles (2 motions liées au traitement des micropolluants et azote)**



1. Contexte et enjeux de la régionalisation

Financement des actions

Subventions fédérales

- CH – Art. 60b **LEaux** : 9 CHF/hab/an
→ Fonds fédéral destiné au subventionnement des investissements consacrés au traitement des micropolluants à hauteur de **75 %**

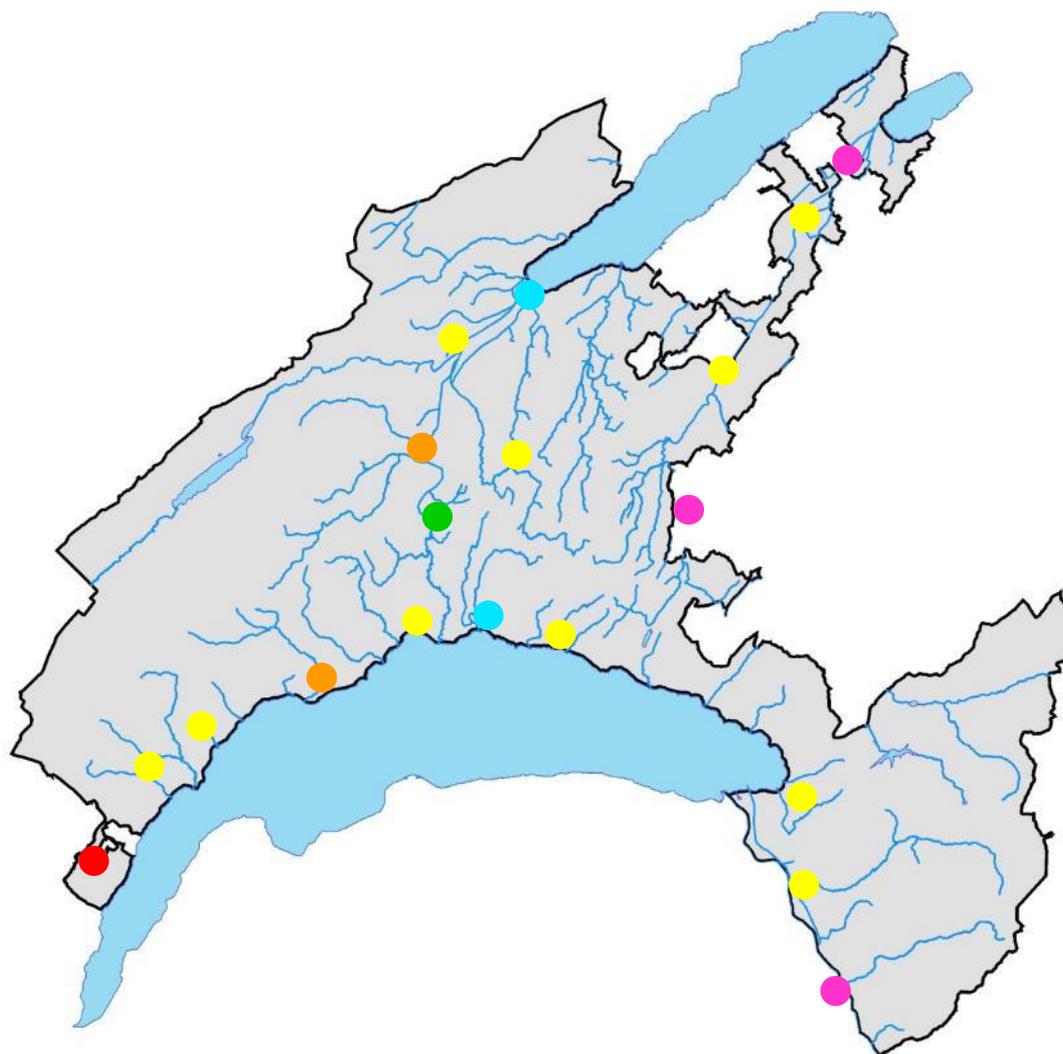
Subventions cantonales

- VD – Art. 40a **LPEP**, Subventionnement à **35 % des installations** :
 - installations de raccordement à la STEP régionale traitant les micropolluants ;
 - installations et équipements servant à traiter l'azote dans la STEP régionale.

Les autres investissements sont supportés par les communes.

1. Contexte et enjeux de la régionalisation

Planification cantonale: état d'avancement des projets



En fonction (traitement des micropolluants)

Penthaz ●

En travaux

Lausanne-Vidy, Yverdon-les-Bains ●

Communes organisées, études techniques en cours

Aigle, Echallens, Gland, Moyenne Broye, Morges, Nyon, Orbe, Payerne, Pully, SIGE Villeneuve ●

Comité de pilotage créé, études de faisabilité en cours

Haute Venoge - Veyron
Région Aubonne ●

En attente de l'atteinte du seuil minimal de population raccordée
SITSE Commugny ●

Pôles extra-cantonaux

Basse Broye (FR), Ecublens (FR), Monthey (VS) ●

1. Contexte et enjeux de la régionalisation

En résumé, la régionalisation permet de :

- ✓ Augmenter le **rendement global** de l'épuration de la région
 - Protection des ressources en eaux et des milieux sensibles
 - Respect des exigences actuelles et futures du Canton et CH
- ✓ Permettre le traitement des **micropolluants**
- ✓ Renouveler des **STEP vieillissantes**
- ✓ **Alléger les tâches** des responsables communaux
- ✓ Définir un **concept énergétique** performant et valoriser les ressources
- ✓ **Intérêt économique** sur le long terme
 - Coûts spécifiques décroissent avec l'augmentation de la taille de la STEP
 - Rationalisation des coûts d'exploitation
- ✓ **Professionaliser** l'exploitation et l'entretien de la STEP
 - Personnel formé et expérimenté

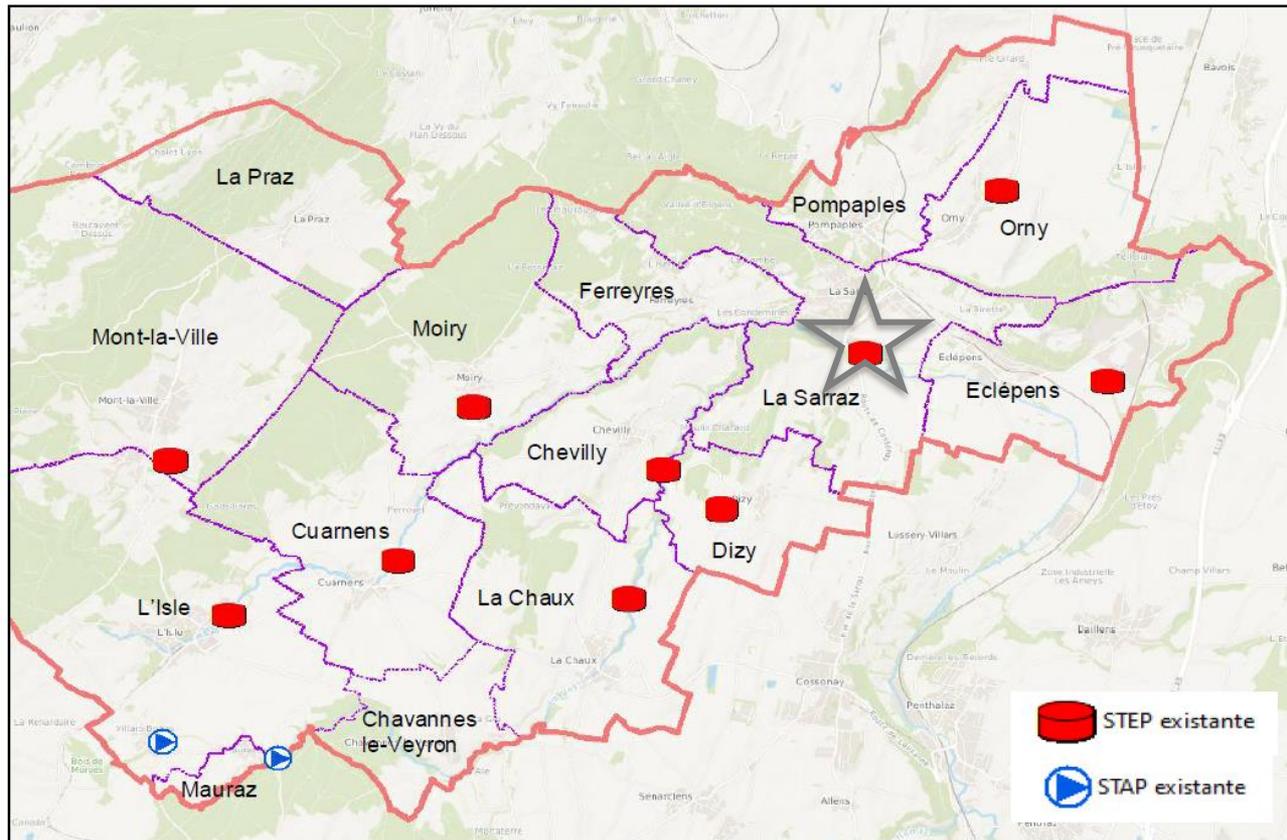
2. Présentation du projet sur le plan technique

a) But et historique du projet

2. Présentation du projet sur le plan technique

a) But et historique du projet

- ✓ **Objectif** : Regrouper **10 STEP** communales / intercommunales de **15 communes** et acheminer leurs eaux vers **une seule STEP régionale** de 15'000 Equivalent-Habitants (EH), située à la Sarraz
- ✓ **Traitement centralisé** des eaux dans **une seule STEP régionale** EHVV



2. Présentation du projet sur le plan technique

a) But et historique du projet

- ✓ **Première étape à la collaboration : création d'une structure juridique**
- ✓ **Structure la plus adaptée : Association intercommunale**
Nom de l'association : Association intercommunale pour l'Épuration des eaux usées de la région Haute Venoge – Veyron (EHVV)
EHVV : Epuration Haute Venoge – Veyron
- ✓ Permet à l'association de :
 - Emprunter via une seule entité
 - Débuter les études et appel d'offres
 - Etablir des contrats avec les clients EHVV
- ✓ Permet aux communes de :
 - **Déléguer les tâches** liés à l'épuration des eaux
 - **Professionaliser** l'exploitation des STEP
 - Assurer de **meilleures performances** de traitement



2. Présentation du projet sur le plan technique

a) But et historique du projet

Plan Cantonal
Micropolluants PCM
Canton de Vaud
Par bassin versant

2010 - 2012

Etude Préliminaire
Régionalisation HVV
14 Communes

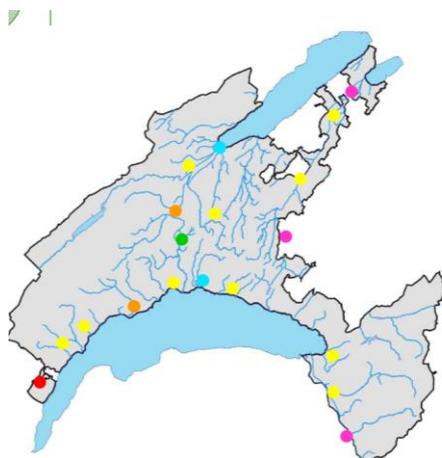
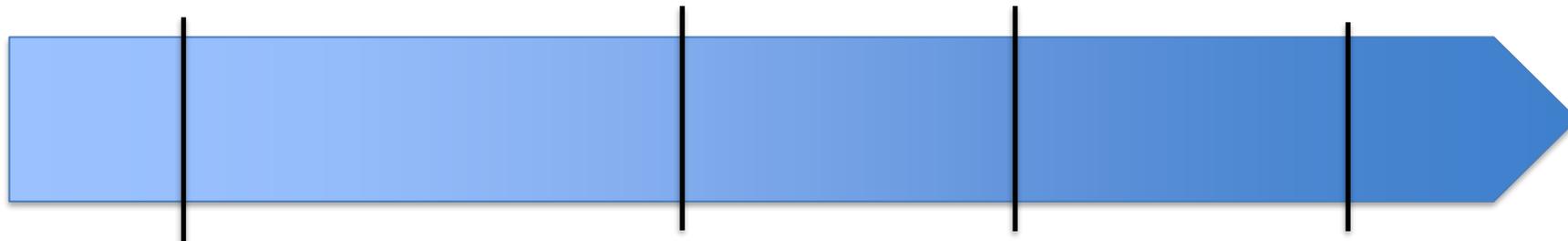
Déc. 2013 – Mars 2015

Etude Préliminaire
complémentaire
Régionalisation HVV
15 Communes

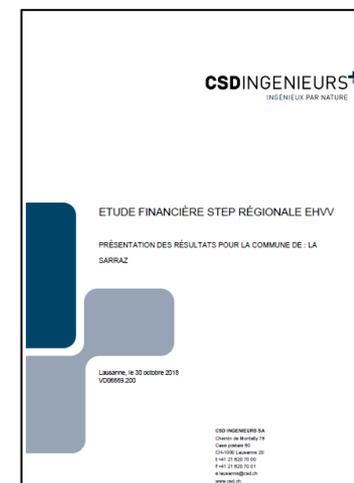
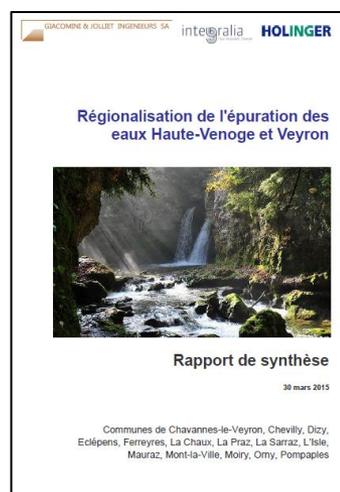
Mars 2016

Etude Financière
STEP régionale
EHVV
15 Communes

Octobre 2018

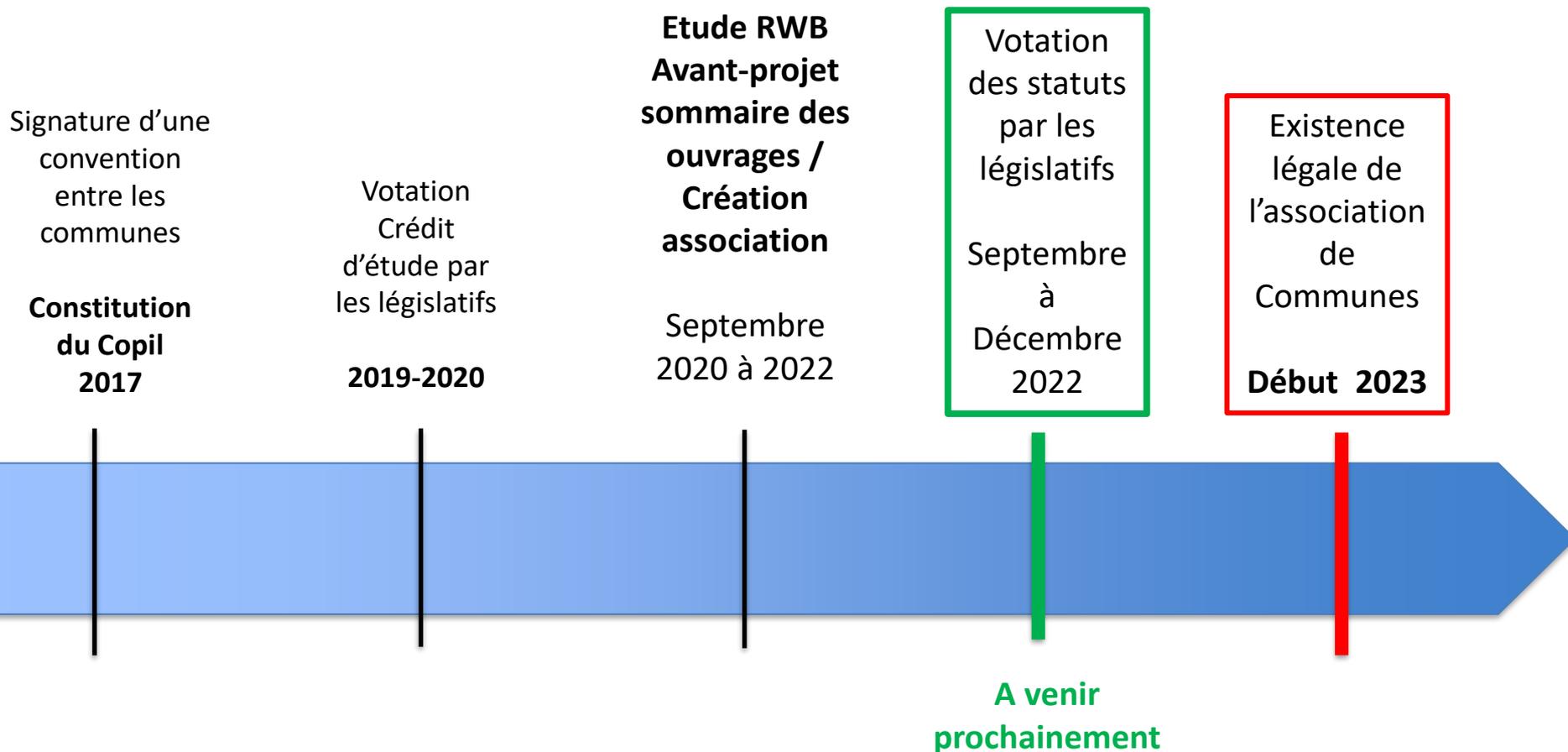


- En fonction (traitement des micropolluants)**
Penthaz ●
- En travaux**
Lausanne-Vidy, Yverdon-les-Bains ●
- Communes organisées, études techniques en cours**
Aigle, Echallens, Gland, Moyenne Broye, Morges, Nyon, Orbe, Payeme, Pully, SIGE Villeneuve ●
- Comité de pilotage créé, études de faisabilité en cours**
Haute Venoge - La Sarraz, Région Aubonne ●
- En attente de l'atteinte du seuil minimal de population raccordée**
SITSE Commugny ●
- Pôles extra-cantonaux**
Basse Broye (FR), Ecublens (FR), Monthey (VS) ●



2. Présentation du projet sur le plan technique

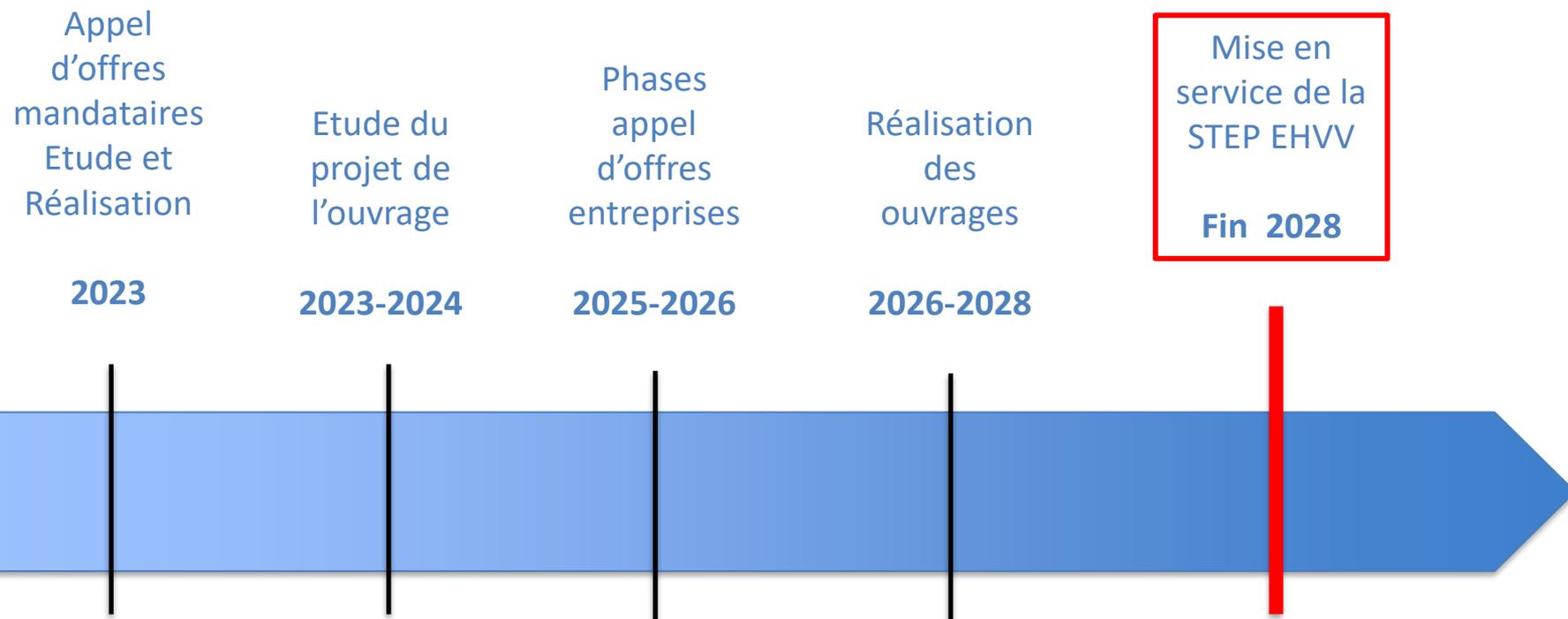
a) But et historique du projet



2. Présentation du projet sur le plan technique

a) But et historique du projet

Planning prévisionnel

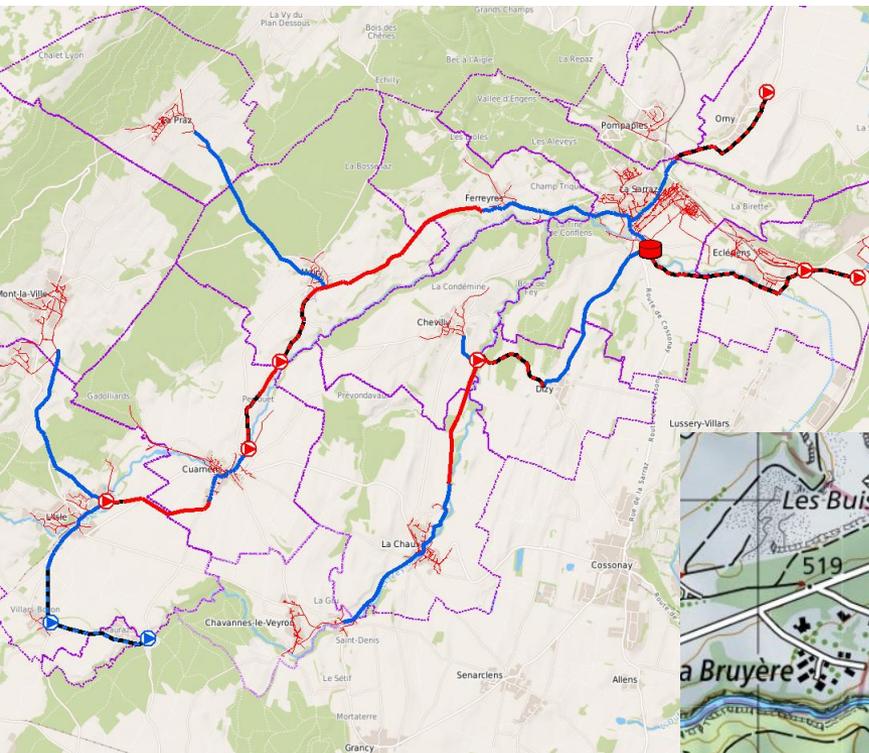


2. Présentation du projet sur le plan technique

a) Choix du site pour la STEP régionale

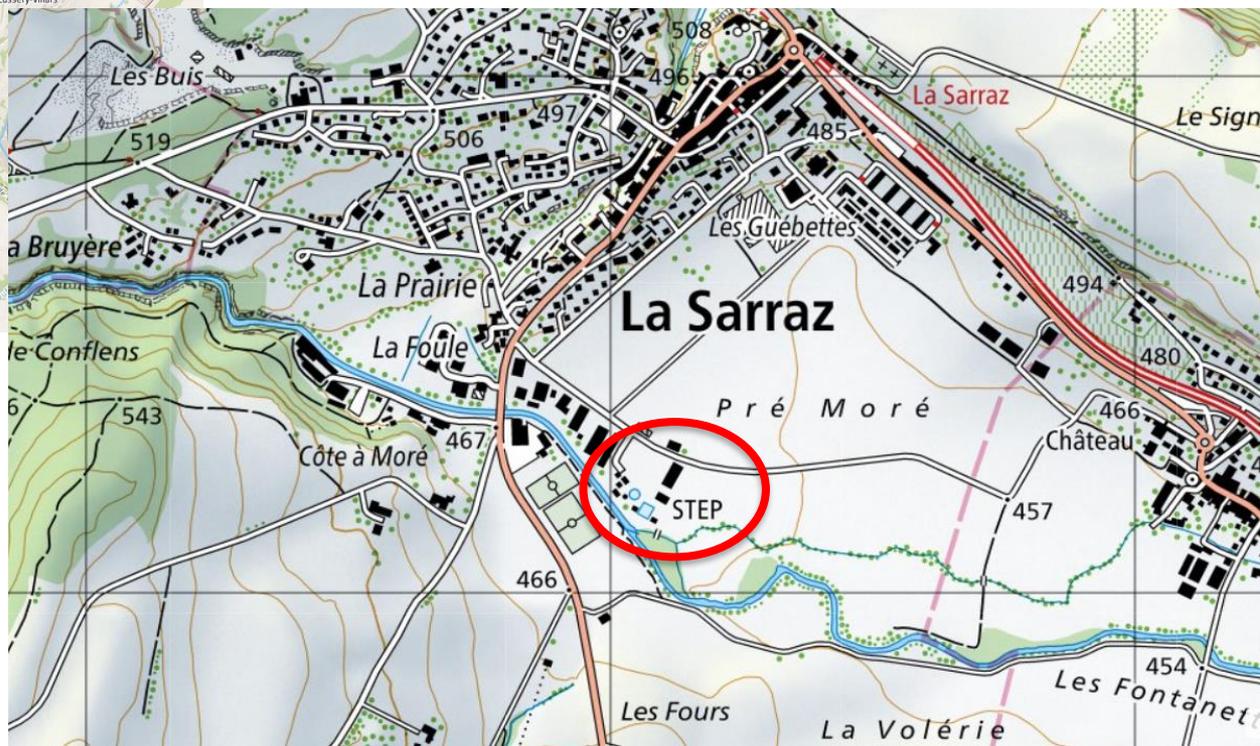
2. Présentation du projet sur le plan technique

b) Choix du site pour la STEP régionale



Contraintes liées au site

- Topographie : point bas des bassins versants Veyron / Venoge
- Proximité d'un exutoire (lac ou cours d'eau)
- Terrain affecté
- Taille suffisante (5'300 m²)



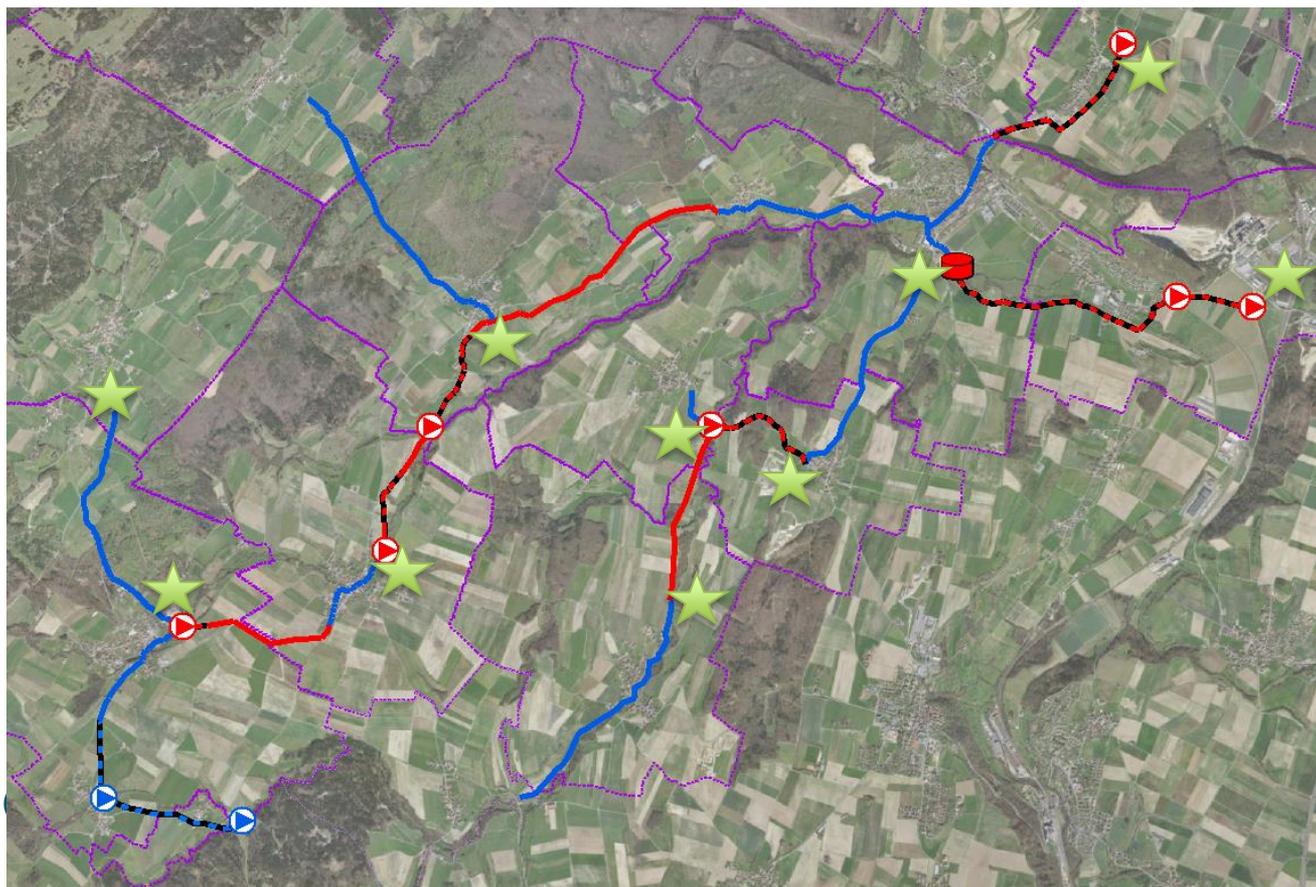
2. Présentation du projet sur le plan technique

c) Réseaux de raccordement

2. Présentation du projet sur le plan technique

c) Réseaux de raccordement

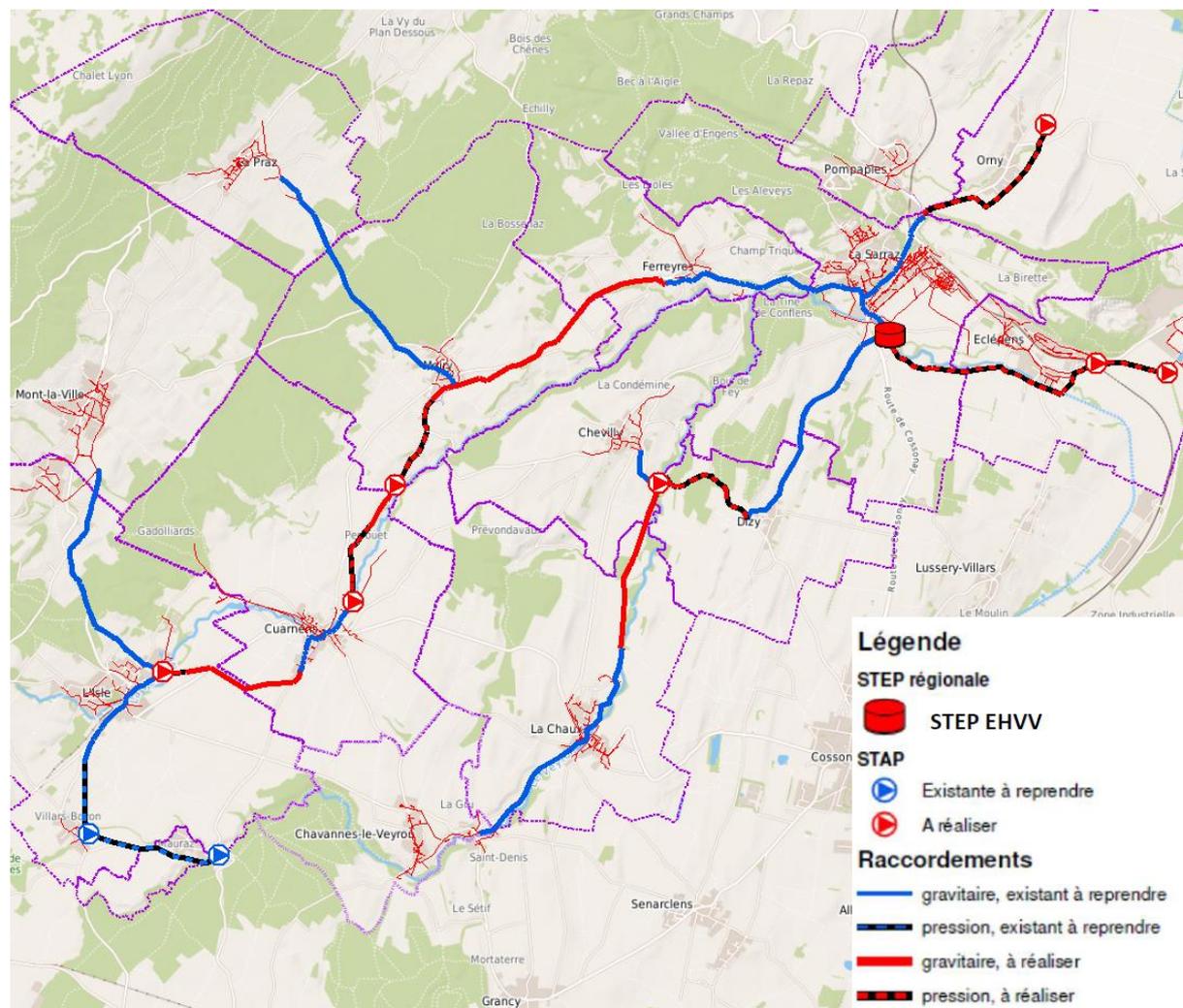
- 10 **anciennes STEP** à raccorder ensemble
- Utiliser au maximum les **réseaux existants** (tracé bleu)
- Plusieurs réseaux **déjà connectés entre eux**
- **Transformer** les STEP en stations de pompage si nécessaire



2. Présentation du projet sur le plan technique

c) Réseaux de raccordement **nouveaux**

- **Transformation de 4 STEP**
actuelles en stations de pompage (STAP) :
 - L'Isle
 - Orny
 - Chevilly
 - Eclépens ZI
- Réalisation d'une **nouvelle STEP** intermédiaire :
 - Le Vallon (Moiry)
- Réalisation/rénovation de **2 STEP existantes** :
 - Eclépens 5 Sous
 - Cuarnens (amont STEP)
- Pose de nouveaux **réseaux**
 - **13,7 km de canalisations à créer**



2. Présentation du projet sur le plan technique

d) Concept de la STEP régionale

2. Présentation du projet sur le plan technique

d) Concept de la STEP régionale

Filière **Eau**

- Traitement du carbone, de l'azote (nit. + dénit.) et du phosphore
- Traitement des micropolluants par charbon actif
- Actuellement aucune STEP du périmètre ne traite l'azote et les micropolluants

Filière **Boue**

- Valorisation des ressources : digestion des boues sur le site de la future STEP régionale pour produire du biogaz
- Volume à évacuer (incinérer) moins important, réduction des coûts de transport et d'élimination
- Actuellement aucune STEP du périmètre ne produit de biogaz à partir de ses boues

Aspects **énergétiques**

- Panneaux photovoltaïques en toiture et sur les bassins
- Couplage Chaleur Force alimenté par le biogaz → production de chaleur et électricité sur site

2. Présentation du projet sur le plan technique

d) Concept de la STEP régionale

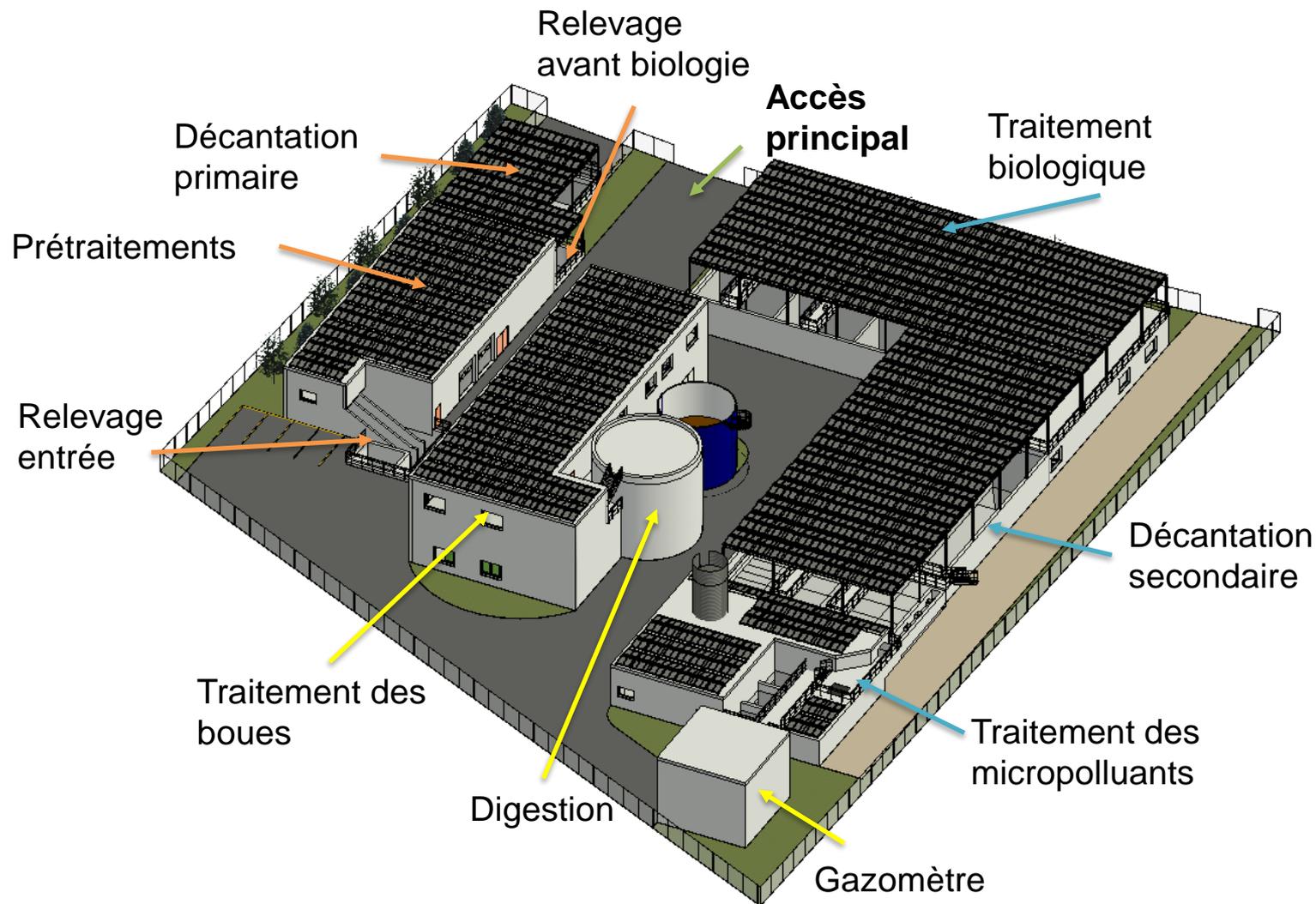
Implantation

Parcelle RF 796
à La Sarraz



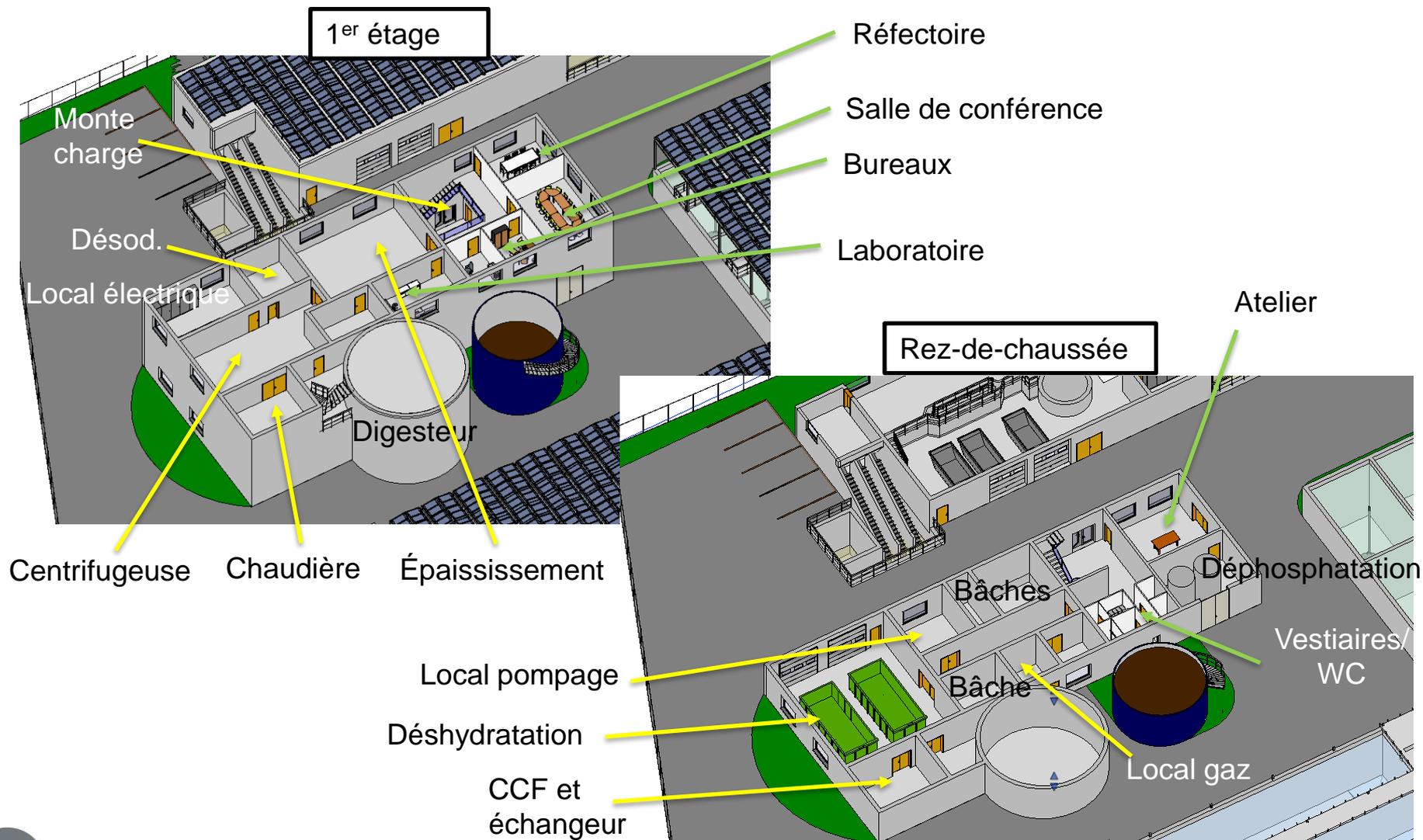
2. Présentation du projet sur le plan technique

d) Concept de la STEP régionale



2. Présentation du projet sur le plan technique

d) Concept de la STEP régionale – **Détail du bâtiment administratif**



2. Présentation du projet sur le plan technique

d) Concept de la STEP régionale

Concept énergétique de la future STEP

→ Les STEP sont de gros consommateurs en énergie !

→ Objectif: maximiser l'autosuffisance énergétique de la STEP



Couplage Chaleur Force CCF
alimenté par le biogaz



**Production de
Chaleur + Electricité**



Gazomètre (stockage du gaz
en période d'ensoleillement)



Panneaux photovoltaïques
(toiture et bassins) 1800 m²

2. Présentation du projet sur le plan technique

d) Concept de la STEP régionale

Energie dans la future STEP

- **Besoins en chaleur** couverts à plus de 100% par production chaleur (CCF)
- **Excédent de chaleur** principalement en **été**, pouvant être valorisé à l'extérieur (bâtiment voirie, séchage de bois, etc.)
- **Besoins en électricité** en grande partie couverts (100% en moyenne annuelle)

→ **Rendre la STEP quasi autonome en énergie**

→ **Permettre à l'association d'être indépendante d'un marché très fluctuant** (électricité et gaz)

2. Présentation du projet sur le plan technique

e) Coûts d'investissement et d'exploitation

2. Présentation du projet sur le plan technique

e) Coûts d'investissement

Coûts d'investissement totaux Précision +/- 25%	Montant [CHF]	Subventions [CHF] ¹	Solde après subventions [CHF]
Coûts d'investissements Raccordements	11 215 000	3 700 700	7 514 300
<i>Coûts d'investissements STAPs</i>	2 320 000		
<i>Coûts d'investissements Réseaux</i>	8 895 000		
Coûts d'investissements STEP	26 285 000	4 366 000	21 919 000
TOTAL HT	37 500 000	8 066 700	29 433 300
TVA 7.7%	2 887 500	621 136	2 266 364
TOTAL TTC ARRONDI	40 388 000	8 688 000	31 700 000
Coût de reprise des réseaux existants	1 562 000		1 562 000
TOTAL TTC ARRONDI	41 950 000	8 688 000	33 262 000

¹ Subventions fédérales et cantonales : montants estimés

2. Présentation du projet sur le plan technique

e) Coûts d'exploitation

Coûts d'exploitation totaux (y.c. ouvrages existants) Précision +/- 25%	Montant [CHF / an]
Coûts d'exploitation Raccordements	206 000
<i>Coûts d'exploitation STAPs</i>	<i>173 000</i>
<i>Coûts d'exploitation Réseaux</i>	<i>15 000</i>
<i>Coûts d'exploitation Réseaux existants</i>	<i>19 000</i>
Coûts d'exploitation STEP	800 000
TOTAL HT	1 006 000
TVA 7.7%	77 462
TOTAL TTC ARRONDI	1 084 000

2. Présentation du projet sur le plan technique

e) Coûts d'investissement et d'exploitation

Coûts annualisés pour **tous les ouvrages** (y.c. reprise existants)

Coûts totaux annualisés (y.c. ouvrages existants) Précision +/- 25%	Projection 2040 Montant [CHF / an]
Coûts d'exploitation totaux	1 006 000
Coûts d'investissement totaux (frais financiers ¹ et maintien de la valeur ²)	1 368 000
TOTAL HT	2 374 000
TVA 7.7%	182 798
TOTAL TTC ARRONDI	2 557 000
<i>1 Durée d'amortissement des ouvrages 30 ans et taux d'intérêt de 2%</i>	
<i>2 Maintien de la valeur selon durée de vie des ouvrages (33 ans pour la STEP, 50 ans pour les STAP et 80 ans pour les réseaux)</i>	

2. Présentation du projet sur le plan technique

f) Comparaison Régionalisation / Statu Quo

2. Présentation du projet sur le plan technique

f) Comparaison Régionalisation / Statu Quo

Hypothèses de comparaison

- **Statu Quo** : renouvellement des 10 STEP existantes
- Comparaison à **long terme** → horizon 2050 (dimensionnement)
- Considère une reconstruction complète des 10 STEP d'ici 2050
- Prévoit une digestion des boues centralisée à La Sarraz pour toutes les communes (valorisation des ressources)
- Traitement des **micropolluants** uniquement à la STEP SIEE à La Sarraz (selon évolution probable de la législation)

2. Présentation du projet sur le plan technique

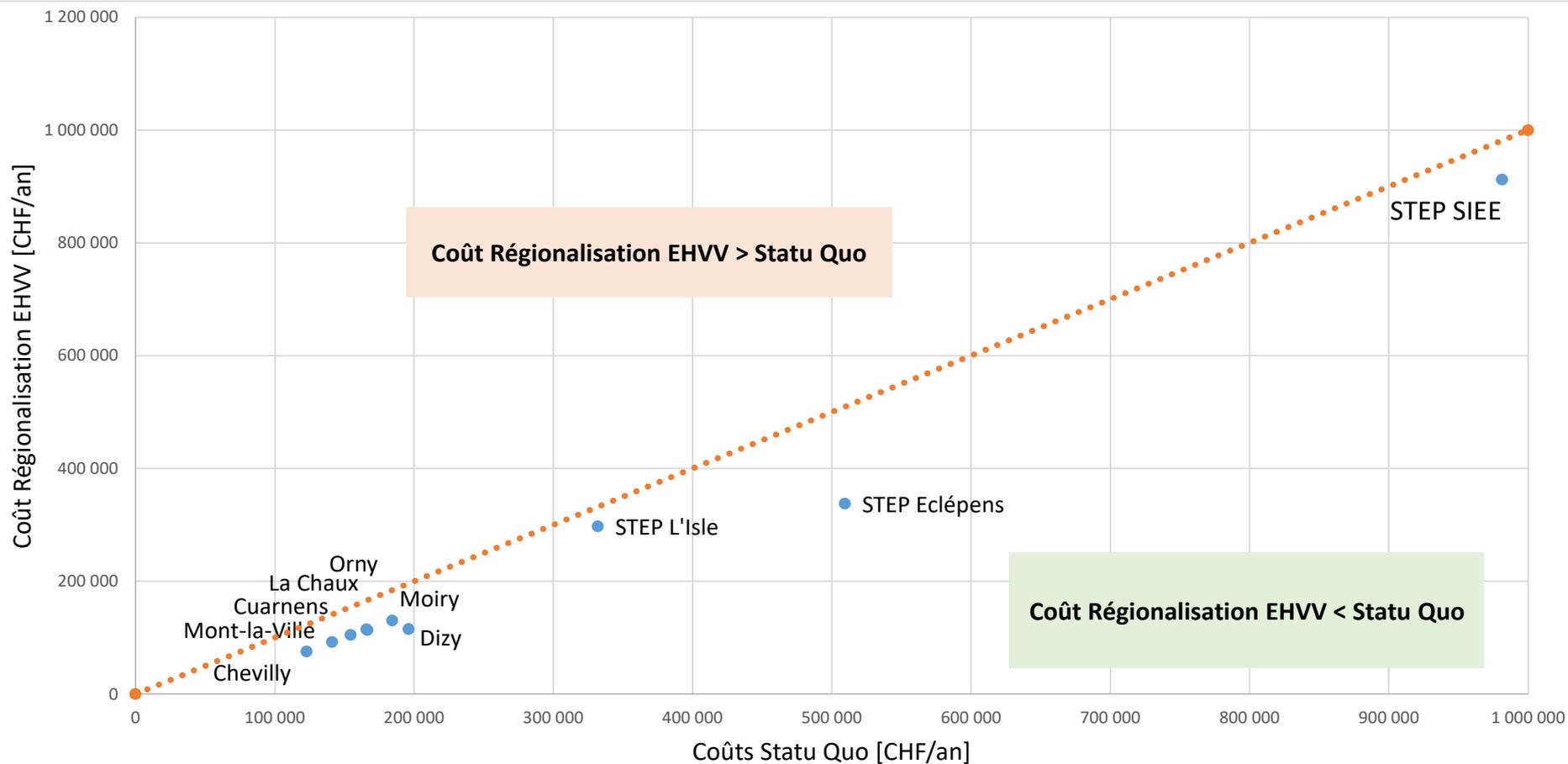
f) Comparaison Régionalisation / Statu Quo

Coûts annualisés pour les nouveaux ouvrages	Statu quo avec MP au SIEE	Régionalisation EHVV	Différence en %
Coûts d'exploitation HT [CHF/an]	1 352 000	1 006 000	-26%
Coûts d'investissements STEP, réseaux, STAP HT [CHF]	38 981 100	37 500 000	-4%
Coûts d'investissements HT à la charge de l'association [CHF] STEP	37 084 000	29 433 300	-21%
Amortissement selon valeur économique de remplacement [CHF/an] ¹	1 181 250	954 100	-19%
Frais financiers (intérêts de la dette) [CHF/an] ²	420 000	333 000	-21%
Coûts annuels totaux HT [CHF/an] ³	2 953 250	2 293 100	-22%
¹ Amortissement avec 100% de la valeur de remplacement ² Durée d'amortissement des ouvrages: 30 ans et taux d'intérêt de 2% ³ Précision des coûts +/- 25%			

→ la régionalisation présente un avantage économique à moyen et long terme de l'ordre de **CHF 660'000 / an**

2. Présentation du projet sur le plan technique

f) Comparaison Régionalisation / Statu Quo



2. Présentation du projet sur le plan technique

f) Comparaison Régionalisation / Statu Quo

- La régionalisation permet un meilleur **traitement** et une valorisation des **ressources**
 - Rendement global de l'épuration de la région amélioré
 - Traitement de l'azote et des micropolluants pour les 15 communes
 - Autonomie énergétique grâce à un concept énergétique performant
 - Valorisation des ressources
 - Une STEP moderne correspondant aux exigences actuelles et futures en discussion

- Intérêt **économique** de la régionalisation :
 - Financièrement avantageux à moyen et long terme pour **toutes les STEP**

- **Un investissement pour les générations futures !**

2. Présentation du projet sur le plan technique

g) Taxes d'épuration communales

2. Présentation du projet sur le plan technique

g) Taxes d'épuration communales

Bases légales fédérales

Art. 60a LEaux

*¹ Les Cantons veillent à ce que les **coûts de construction, d'exploitation, d'entretien, d'assainissement et de remplacement** des installations d'évacuation et d'épuration des eaux concourant à l'exécution de tâches publiques soient mis, par l'intermédiaire d'émoluments ou d'autres taxes, à la charge de ceux qui sont à l'origine de la production d'eaux usées.*

Taxes communales couvrent aujourd'hui :

- ✓ Frais d'exploitation courants (STEP et réseaux)
- ✓ Amortissement de la dette (si existe)

Taxes communales ne tiennent pour la plupart pas compte :

- ✗ Vision économique (ouvrages existants financés majoritairement par des subventions)
- ✗ Maintien de la valeur des ouvrages

Maintien de la valeur

*Compensation annuelle de la **perte de valeur** des infrastructures existantes ou « combien on doit mettre de côté chaque année pour garantir le financement de l'entretien, de l'assainissement et du remplacement des infrastructures d'assainissement »*

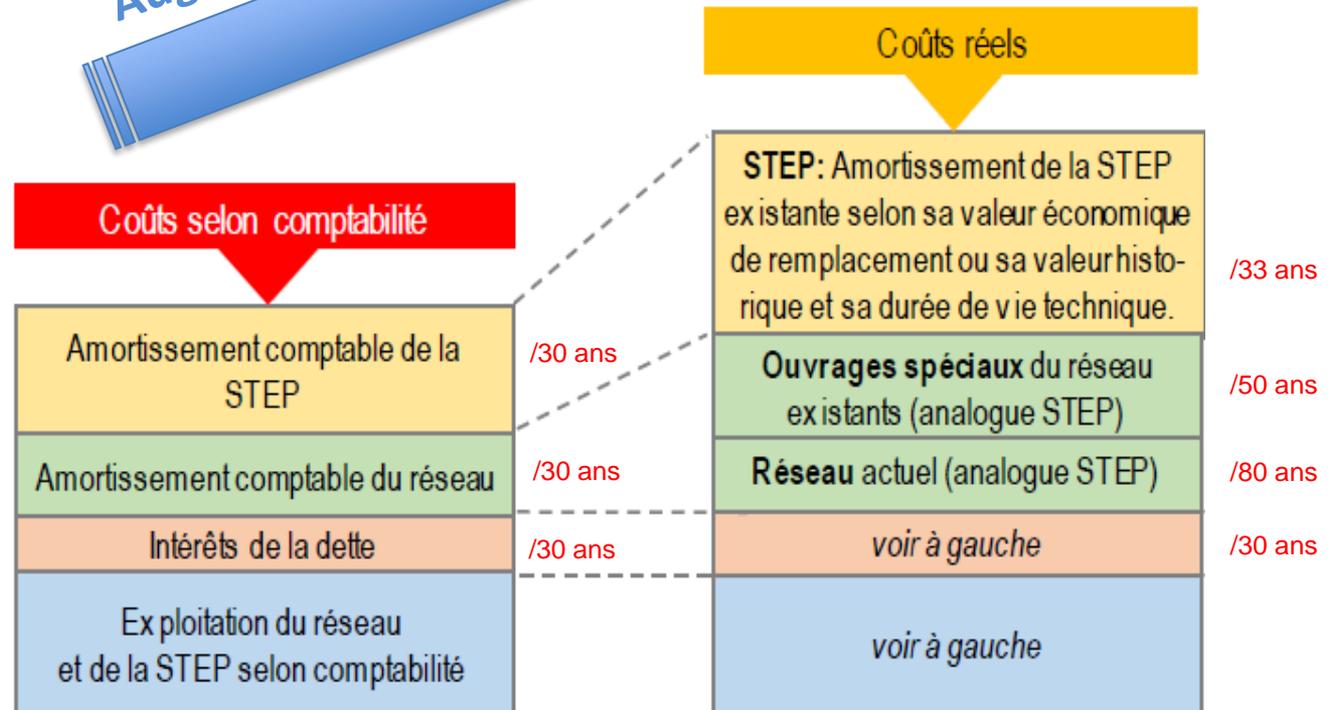


2. g) Taxes d'épuration communales

Extrait de la recommandation DGE
Financement de l'assainissement (à paraître en 2024)

Ce sont ces coûts qui doivent être couverts par les taxes annuelles

But : garantir sur le long terme la couverture de l'ensemble des coûts liés à l'assainissement



2. Présentation du projet sur le plan technique

g) Taxes d'épuration communales

Quel impact a le maintien de la valeur sur les taxes communales ?

- Augmentation significative des taxes communales inévitable en raison du **maintien de la valeur** des ouvrages :

Taxes actuelles ! non conformes ! :

CHF 87,- / EH /an à 258,- / EH /an

*Moyenne EHVV: **CHF 158,- / EH /an***

Statu Quo avec maintien de la valeur :

CHF 218,- / EH /an à 487,- / EH /an

*Moyenne EHVV: **CHF 294,- / EH /an***

+ 86% par rapport à la situation actuelle

- La régionalisation EHVV permettra de **diminuer** la hausse des coûts (effet d'échelle lié à la STEP régionale) :

Avec régionalisation :

CHF 172,- / EH /an à CHF 370,- / EH /an

*Moyenne EHVV: **CHF 239,- / EH /an***

- 18% par rapport au Statu Quo

2. Présentation du projet sur le plan organisationnel

a) Organisation juridique

2. Présentation du projet sur le plan organisationnel

a) Organisation juridique

L'association de communes (ci-après : l'association) porte le nom suivant : Association intercommunale pour l'Épuration des eaux usées de la région Haute Venoge – Veyron (EHVV).

→ **EHVV : Epuration Haute Venoge – Veyron**

→ Régie par le droit vaudois sur les communes (LC)

→ L'association a son siège à La Sarraz

→ Sa durée est indéterminée

→ L'association permet aux 15 communes d'emprunter via une seule entité

2. Présentation du projet sur le plan organisationnel

a) Organisation juridique

Buts de l'association

L'association a pour buts principaux :

- La **collecte**, le **traitement** et la **valorisation** des eaux usées récoltées par les communes membres et dirigées vers la station d'épuration régionale (STEP), ainsi que l'élimination et la valorisation des sous-produits ;
- La **construction**, l'**exploitation**, et l'**entretien** des ouvrages intercommunaux ou d'intérêts communs destinés à collecter, transporter, traiter et valoriser les eaux usées ;
- L'**étude**, la **planification** et la **réalisation** d'autres concepts régionaux en rapport avec la protection générale des eaux intéressant les communes membres, en raison d'obligations découlant de lois fédérales ou cantonales.

→ **Délégation de ces tâches** à l'association intercommunale

2. Présentation du projet sur le plan organisationnel

a) Organisation juridique

Organes de l'association

Les organes de l'association sont :

- a. Le **conseil intercommunal** (organe délibérant)
- b. Le **comité de direction** (organe exécutif)
- c. La **commission de gestion**

2. Présentation du projet sur le plan organisationnel

a) Organisation juridique

Composition du conseil intercommunal

Chaque commune aura entre 2 et 4 délégués (+ 1 suppléant)

Exemple selon chiffres 2021, délégation variable 1 par tranche de 1000 habitants

Communes		Habitants raccordés au 31 décembre	Délégués désignés par la municipalité	Délégués désignés par le conseil	Nombre de délégués	Part (%)
1	Chavannes-le-Veyron	158	1	1	2	5,9%
2	Chevilly	324	1	1	2	5,9%
3	Cuarnens	519	1	1	2	5,9%
4	Dizy	226	1	1	2	5,9%
5	Eclépens	1 190	1	2	3	8,8%
6	Ferreyres	317	1	1	2	5,9%
7	La Chaux	392	1	1	2	5,9%
8	La Praz	183	1	1	2	5,9%
9	La Sarraz	2 582	1	3	4	11,8%
10	L'Isle	1 075	1	2	3	8,8%
11	Mauraz	60	1	1	2	5,9%
12	Moiry	293	1	1	2	5,9%
13	Mont-la-Ville	489	1	1	2	5,9%
14	Orny	465	1	1	2	5,9%
15	Pompaples	825	1	1	2	5,9%
Total		9 098	15	19	34	100,0%

Quorum: 18

2. Présentation du projet sur le plan organisationnel

a) Organisation juridique

Composition du **comité de direction**

- 8 membres d'exécutifs communaux en fonction
- Issus de communes différentes
- Proposés par les municipalités

Composition de la **commission de gestion**

- 5 membres et 2 suppléants
- Tous issus de communes différentes

2. Présentation du projet sur le plan organisationnel

b) Financement et clés de répartition

2. Présentation du projet sur le plan organisationnel

b) Financement et clés de répartition

Ressources et capital de l'association

- ✓ Les communes membres **ne participent pas personnellement au capital de l'association**
- ✓ **Financement de l'épuration** : respect du principe du **pollueur-payeur** (art. 60a Leaux)
- ✓ L'association **procède au financement** des frais d'étude, de construction, d'entretien, de renouvellement ainsi que de mise en service des ouvrages destinés notamment à collecter, transporter et traiter les eaux usées **en recourant à l'emprunt**
- ✓ Les coûts annualisés sont ensuite répartis entre les communes
- ✓ **Chaque commune** membre **perçoit elle-même les taxes** relatives à l'épuration des eaux usées selon son propre règlement

2. Présentation du projet sur le plan organisationnel

b) Financement et clés de répartition

Principe du « pot commun »

Les communes participent à l'ensemble des investissements selon une clé de répartition définie sur la base des débits et des charges polluatives envoyées à la STEP

- ⇒ Toutes les communes participent à l'ensemble des coûts, qu'elles soient proches ou éloignées de la STEP
- ⇒ Les **communes éloignées** ne sont pas désavantagées
- ⇒ Cette répartition est la plus **homogène** en terme de coûts (conclusion étude financière 2018)
- ⇒ **Peu de disparité** sont visibles entre les communes
- ⇒ **Même principe appliqué aujourd'hui au niveau communal**

2. Présentation du projet sur le plan organisationnel

b) Financement et clés de répartition

Principe du « pot commun »

- L'association EHVV prend en charge **l'ensemble des coûts**
- Les **revenus liés aux clients (industries)** sont **déduits** de ces coûts
- Le solde est ensuite facturé aux communes via les clés investissement et exploitation → facturation aux communes des **coûts annualisés**

Coûts totaux annualisés (y.c. ouvrages existants) Précision +/- 25%	Projection 2040 Montant [CHF / an]
Coûts d'exploitation totaux	1 006 000
Coûts d'investissement totaux (frais financiers ¹ et maintien de la valeur ²)	1 368 000
TOTAL HT	2 374 000
TVA 7.7%	182 798
TOTAL TTC ARRONDI	2 557 000
<i>1 Durée d'amortissement des ouvrages 30 ans et taux d'intérêt de 2%</i>	
<i>2 Maintien de la valeur selon durée de vie des ouvrages (33 ans pour la STEP, 50 ans pour les STAP et 80 ans pour les réseaux)</i>	

→ Clé exploitation

→ Clé investissement

2. Présentation du projet sur le plan organisationnel

b) Financement et clés de répartition

Clés de répartition

- Respect du principe du pollueur-payeur
- Système mixte
 - Charges polluantes
 - Volumes d'eau à traiter

• Différenciation des 2 clés

- La clé «investissement» est liée à la part que chaque commune / industrie a réservé dans la future STEP (projection horizon 2050)
 - Sera figée au début du projet de l'ouvrage STEP (fin 2023)
- La clé «exploitation» s'adapte chaque année au développement et aux rejets de chaque commune
 - Débits annuels mesurés à l'aval de chaque commune
 - Charges en fonction de la population ou des industries présentes chaque année
 - Mise à jour chaque année

2. Présentation du projet sur le plan organisationnel

b) Financement et clés de répartition

Clé de répartition investissement provisoire (horizon 2050)

$$Part\ commune\ x = 2/3\ Part\ \textit{débit}\ commune\ x + 1/3\ Part\ \textit{charge}\ \textit{polluante}\ commune\ x$$

Principe du financement

Association EHVV prend en charge l'ensemble des coûts (investissement + exploitation)

→ Facture aux clients (industries, fromageries) les coûts liés à l'épuration et transport

→ Solde est répartis entre les communes membres selon les clés investissement / exploitation (coûts annualisés)

Communes membres	Part débit 2/3	Part charge 1/3	Clé de répartition Annexe 1 Statuts	Clé de répartition incluant les clients
Chavannes-le-Veyron	1,5%	1,4%	1,5%	1,3%
Chevilly	3,8%	3,7%	3,8%	3,4%
Cuarnens	5,2%	5,0%	5,1%	4,6%
Dizy	2,5%	2,5%	2,5%	2,2%
Eclépens	11,2%	15,9%	12,7%	11,4%
Ferreyres	3,1%	3,0%	3,1%	2,7%
La Chaux	3,9%	3,8%	3,9%	3,5%
La Praz	1,9%	1,9%	1,9%	1,7%
La Sarraz	32,7%	27,4%	30,9%	27,7%
L'Isle	12,1%	12,4%	12,2%	10,9%
Mauraz	0,4%	0,9%	0,5%	0,5%
Moiry	2,7%	3,1%	2,8%	2,5%
Mont-la-Ville	4,2%	4,4%	4,3%	3,8%
Orny	5,8%	5,8%	5,8%	5,2%
Pompaples	9,1%	8,8%	9,0%	8,1%
TOTAL	100,0%	100,0%	100,0%	89,6%
Clients EHVV				
Dizy Fromagerie				1,8%
Eclépens Cridec				3,1%
Grancy (Saint-Denis)				0,3%
La Praz Fromagerie				1,1%
L'Isle Fromagerie				1,1%
Pompaples Hopital				2,9%
TOTAL				10,4%

2. Présentation du projet sur le plan organisationnel

b) Financement et clés de répartition

Clé de répartition **exploitation provisoire** (horizon 2040)

$$\text{Part commune } x = 1/3 \text{ Part } \mathbf{d\acute{e}bit} \text{ commune } x + 2/3 \text{ Part } \mathbf{charge} \text{ polluante commune } x$$

Principe du financement

Association EHVV prend en charge l'ensemble des coûts (investissement + exploitation)

→ Facture aux clients (industries, fromageries) les coûts liés à l'épuration et transport

→ Solde est répartis entre les communes membres selon les clés investissement / exploitation (coûts annualisés)

Communes membres	Part débit 1/3	Part charge 2/3	Clé de répartition Membres	Clé de répartition incluant les clients
Chavannes-le-Veyron	1,3%	1,6%	1,5%	1,3%
Chevilly	2,9%	3,8%	3,5%	3,1%
Cuarnens	4,5%	5,4%	5,1%	4,6%
Dizy	5,6%	2,5%	3,5%	3,2%
Eclépens	13,1%	13,9%	13,7%	12,2%
Ferreyres	2,7%	3,3%	3,1%	2,8%
La Chaux	3,2%	4,1%	3,8%	3,4%
La Praz	2,5%	2,0%	2,1%	1,9%
La Sarraz	27,8%	28,1%	28,0%	25,1%
L'Isle	15,6%	11,6%	12,9%	11,6%
Mauraz	0,5%	0,8%	0,7%	0,6%
Moiry	3,8%	3,4%	3,5%	3,1%
Mont-la-Ville	4,6%	4,8%	4,8%	4,3%
Orny	4,1%	5,7%	5,1%	4,6%
Pompaples	7,6%	9,2%	8,7%	7,8%
TOTAL			100,0%	89,5%
Clients EHVV				
Dizy Fromagerie				3,0%
Eclépens Cridec				2,8%
Grancy (Saint-Denis)				0,2%
La Praz Fromagerie				1,0%
L'Isle Fromagerie				1,4%
Pompaples Hopital				2,0%
TOTAL				10,5%

3. Présentation du projet sur le plan organisationnel

c) Prochaines étapes

3. Présentation du projet sur le plan organisationnel

c) Prochaines étapes

– **Votation de la création de l'association** dans vos différentes communes :

La Chaux	20 septembre
Eclépens	22 septembre
Ferreyres	26 septembre
La Sarraz	06 octobre
Moiry	10 octobre
Mont-la-Ville	24 novembre
Mauraz	29 novembre
Chavannes-le-Veyron	05 décembre
Dizy	06 décembre
L'Isle	08 décembre
Chevilly	08 décembre
Cuarnens	08 décembre
Orny	12 décembre
La Praz	13 décembre
Pompaples	15 décembre

- **Création de l'association EHVV** **Début 2023**
- **Lancement des études et des appels d'offres** **Début 2023**

4. Discussion et réponse aux questions



Présentation disponible sous : www.ehvv.ch



Porrentruy · Delémont · La Chaux-de-Fonds · Bienne · Prêles · Neuchâtel · Marly ·
Broc · Payerne · Yverdon-les-Bains · Aclens · Lavey-les-Bains · Martigny · Sierre